

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2013)
Heft: [1]

Artikel: La région de police militaire 1
Autor: Winteregg, Nicolas / Wyssen, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sécurité Militaire

La région de police militaire 1

Lt col Nicolas Winteregg, adj EM Eric Wyssen

Rédacteur adjoint RMS+ ; of engagement/planification, cdmt rég PM 1

La région police militaire 1 (rég PM 1) commandée par le colonel EMG Yves Gaillard est la composante francophone de la Sécurité militaire (Séc mil). Cette formation, constituée de 145 policiers militaires pro-fessionnels, ne se contente pas de ses tâches de police de l'Armée, selon l'art 100 de la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM), mais elle constitue également un élément de la première heure en cas d'événements particuliers ou de crise. Les différents contacts établis avec les autorités civiles et les différentes forces de police permettent d'apporter un soutien dans le cadre d'engagements subsidiaires de sûreté, comme par exemple dans le cadre de l'EURO 08, du XIII^e Sommet de la Francophonie à Montreux ou plus récemment au profit de l'exercice International INTER 13 à Epeisses.

Avec son commandement et sa centrale d'engagement (CEN) basés à Payerne, la rég PM 1 assure une planification centralisée ainsi que la coordination et l'engagement de ses moyens sur l'ensemble des 6 cantons romands, en fonction des lieux de

stationnement et des secteurs d'activités de la troupe. La rég PM 1 n'est cependant pas engagée seulement sur son territoire, puisqu'elle est appelée à appuyer l'ensemble des missions de la Séc mil en Suisse et à l'étranger. Par exemple, la rég PM 1 assure une présence permanente de 2 PM dans le contingent de la SWISSCOY au Kosovo, dans le poste de police militaire et dans le détachement International Military Police. Pour son fonctionnement, la rég PM 1 est subdivisée selon les 3 unités distinctes ci-dessous :

- La compagnie police militaire 11 (policiers militaires territoriaux) ;
- La compagnie police militaire 12 (policiers militaires mobiles) ;
- Le Centre de formation du Chablais.

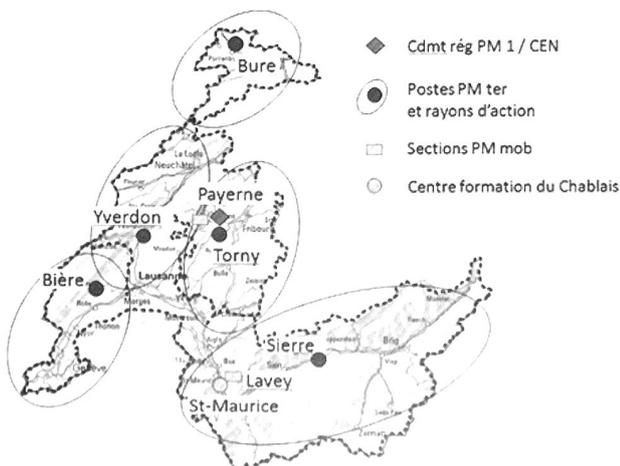
La rég PM 1 peut être renforcée par des formations de milice de la police militaire afin d'assurer sa capacité à durer ou d'être renforcée lors d'événements particuliers.

La police militaire territoriale (PM ter)

Répartis dans les 5 postes de police militaire de Bure, Yverdon-les-Bains, Torny, Bière et Sierre, les 32 policiers militaires territoriaux assurent quotidiennement des prestations dans les domaines de la police de la circulation, de la police de sécurité et de la police judiciaire au sein de l'Armée. En plus de ces activités de base, la PM ter est très active dans les domaines de la prévention tels que la prévention des accidents et des dommages militaires (PADM), ainsi que dans les domaines de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants.

Toujours dans ce cadre préventif et d'appui aux troupes, les membres de la PM ter établissent un contact avec chaque commandant, dès le début du cours de cadres, afin de faire le point sur les différents aspects techniques et organisationnels du cours de répétition (le service de garde, les responsabilités, les

Lieux de service de la région PM 1





exercices prévus, les prescriptions, risques et dangers particuliers, etc..).

Pour les appuyer sur les différents aspects techniques de leurs investigations, les PM ter peuvent bénéficier de 2 spécialistes en matière de police judiciaire basés au poste PM d'Yverdon-les-Bains. Cette composante fonctionne également comme service de correction des rapports.

Parmi ses différentes tâches, la PM ter collabore étroitement avec la Justice militaire qui est représentée en Romandie par 2 Juges d'instruction militaire contractuels qui occupent conjointement les locaux du poste PM d'Yverdon-les-Bains.

Dans ce cadre, et selon l'extrait des statistiques 2012 ci-dessous, en moyenne, ce sont notamment plus de 600 rapports sur la situation personnelle ou recherches du lieu de séjour des prévenus qui sont effectués chaque année au profit de la Justice militaire. Toujours dans

ce contexte, sur les 206 mandats d'amener effectués, il est intéressant de relever qu'à 75 reprises, nos services ont été sollicités pour emmener des conscrits au centre de recrutement de Lausanne !

Toujours selon ces statistiques, il n'est pas négligeable de relever les travaux exécutés dans le cadre des retraits de l'arme personnelle des militaires négligents ou jugés dangereux qui n'ont pas restitué leur arme à la fin de leurs obligations militaires ou après un licenciement administratif (405 cas en 2012).

En effet, depuis juillet 2011, date à laquelle les actions spécifiques de désarmements au profit de la Base logistique de l'armée (BLA) ont débuté, les membres de la rég PM 1 ont déjà traité plus de 600 dossiers. Grâce à ces opérations ciblées (souvent effectuées au domicile privé ou chez l'employeur), 563 armes personnelles ou en prêt ont pu être remises à la BLA. Seuls 27 cas n'ont pas pu être liquidés (personnes ou armes introuvables). Ces cas ont fait l'objet d'une proposition d'ouverture d'enquête pénale auprès de l'office de l'Auditeur en chef.

Ces opérations de retraits d'armes, évidemment encore en cours à ce jour, engendrent énormément de travail de recherches sur les personnes car un degré de dangerosité doit obligatoirement être établi avant l'intervention. En fonction de cette évaluation, le nombre d'agents engagés varie entre 2 (risques faibles) et 6 PM (pour les retraits jugés dangereux). Dans certains cas particulièrement sensibles, les opérations sont effectuées conjointement avec les polices cantonales.

Pour terminer avec l'aspect PM ter, l'un des objectifs de cette année, consiste à contrôler chaque école de recrues et de cadres sur l'application du respect de l'ordre sur les munitions. Concrètement cela signifie

Région police militaire 1

Principales statistiques des opérations de police 2012

| Mois | Circulation | | Judiciaire | Stupéfiants | | Contrôles des troupes | | | Aide à la justice | | | BLA |
|---------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|--|--------------------------------|--------------------------|------------------|------------------------------|
| | Accidents circulation | Contrôles circulation | Affaires judiciaires | Opérations stupéfiants | Militaires positifs | Visites troupes | Contrôles de garde | Contrôles des sorties, week-ends, trains/gares | Rap sur la situation pers, RLS | Remises de notifications | Mandats d'amener | Retrait d'armes (R et non R) |
| Janvier | 9 | 11 | 5 | 9 | 13 | 15 | 8 | 27 | 47 | 33 | 5 | 15 |
| Février | 7 | 9 | 8 | 7 | 6 | 8 | 13 | 27 | 78 | 29 | 14 | 9 |
| Mars | 6 | 14 | 8 | 2 | 7 | 17 | 24 | 36 | 89 | 25 | 22 | 8 |
| Avril | 14 | 9 | 9 | 8 | 4 | 14 | 12 | 46 | 26 | 26 | 10 | 11 |
| Mai | 5 | 9 | 8 | 7 | 21 | 4 | 11 | 21 | 63 | 36 | 33 | 93 |
| Juin | 7 | 7 | 6 | 6 | 22 | 10 | 7 | 17 | 21 | 26 | 15 | 90 |
| Juillet | 14 | 6 | 6 | 5 | 5 | 4 | 9 | 21 | 50 | 20 | 19 | 89 |
| Août | 12 | 17 | 7 | 7 | 8 | 8 | 13 | 30 | 27 | 23 | 27 | 26 |
| Septembre | 15 | 11 | 6 | 2 | 2 | 10 | 9 | 21 | 35 | 26 | 18 | 34 |
| Octobre | 11 | 10 | 8 | 9 | 16 | 8 | 7 | 12 | 66 | 27 | 15 | 17 |
| Novembre | 11 | 10 | 8 | 5 | 9 | 15 | 13 | 34 | 68 | 25 | 19 | 7 |
| Décembre | 6 | 7 | 6 | 4 | 11 | 0 | 2 | 10 | 35 | 15 | 9 | 6 |
| Totaux | 117 | 120 | 85 | 71 | 124 | 113 | 128 | 302 | 605 | 311 | 206 | 405 |

que la PM ter effectue des fouilles corporelles et des fouilles de paquetages immédiatement après la fin des tirs ou au retour en caserne. Ces contrôles inopinés, effectués sur un nombre restreint de militaires, ont pour but de prévenir les vols de munition au sein des troupes.

La police militaire mobile (PM mob)

La cp PM mob dispose de 2 lieux de stationnement. Payerne, avec un effectif de 46 PM mob et Lavey-Bains avec 23 unités. Ses différentes missions sont principalement articulées dans un contexte sécuritaire. Aujourd'hui, la principale mission de la PM mob est effectuée en ville de Genève, dans le cadre de la protection des ambassades qui occupe plus de 50 % de ses activités.

La cp PM mob assure des prestations dans une multitude de tâches dans le domaine de la protection : protection d'ouvrages, de transports et de personnes. Ces missions sont souvent attribuées dans des délais très courts, comme par exemple :

- assurer la protection des transports spéciaux de munition, d'armes ou de matériel sensible au profit de la BLA ;
- effectuer des travaux de surveillance des infrastructures permanentes de l'armée ;
- présence de patrouilles préventives durant les travaux de redditions de la troupe dans les centres logistique de l'armée ;
- assurer la protection ponctuelle de personnes ou d'objets selon une situation donnée ;
- mise à disposition de chauffeurs sur mandat du DFAE, lors de présence de délégations étrangères sur le territoire Suisse ;
- effectuer les contrôles d'accès au moyen des portiques X-ray lors de conférences.

Pour compléter ces différentes prestations non-exhaustives, relevons que la PM mob dispose de 2 conducteurs de chien de détection de produits stupéfiants qui sont principalement engagés au profit des contrôles de la PM ter ou des bat PM de milice.

Le Centre de formation du Chablais (CfC)

Avec son effectif de 25 collaborateurs, le commandement du Centre de formation du Chablais est basé à St-Maurice. Cette unité, spécialisée dans la formation des techniques de police, organise ou dispense de l'instruction dans les différents domaines spécifiques de la sécurité. Le CfC est aussi responsable de la gestion de la place d'armes de St-Maurice.

Parmi ses nombreuses prestations, le CFC est notamment responsable de la mise sur pied de la formation de base des PM mob et de la formation continue des PM ter et mob. Elle donne également de l'instruction technique au profit de certaines organisations de troupe ainsi qu'au personnel des Bases aériennes et de la BLA.

Le CfC organise également des stages de formation tactiques et techniques de conduite de véhicules dans le domaine de la protection de personnalités. Les quelques 500 à 600 participants formés annuellement dans ces stages, qui se déroulent sur les pistes des anciennes infrastructures militaires de Turtmann, sont issus des unités spéciales des polices cantonales et de la Confédération.

N. W. ; E. W.

